



FROTSI
BOURGOGNE

ACTES DU COLLOQUE

DE LA FEDERATION REGIONALE
DES OFFICES DE TOURISME
ET SYNDICATS D'INITIATIVE
DE BOURGOGNE

Jeudi 10 Décembre 2009

REUSSIR SON PROJET TOURISTIQUE



FROTSI
BOURGOGNE

L'Office de Tourisme :
acteur de
développement local



II – Quels choix stratégiques pour réussir son projet d'OT en temps de crise ?

Le choix des moyens

2.3.3. L'OFFICE DE TOURISME SOUS FORME DE RÉGIE

Témoignage de Lise TRINCARETTO,
Directrice de l'OFFICE DE TOURISME MAUBEUGE



L'OFFICE DE TOURISME *** DE MAUBEUGE

**Exemple de régie dotée de la
seule autonomie financière**



INTRODUCTION

- Contexte historique
- Les formes juridiques d'un office de tourisme
 - L'association loi 1901
 - L'EPIC
 - La SEM
 - La régie dotée de la seule autonomie financière



1. Mise en place de la régie:

- Les différents intervenants et leurs rôles respectifs



a. Le Maire (et son adjoint(e)) – Le Conseil Municipal

- Prend la décision de créer la régie.
- Donne les moyens de la création.
- Est l'ordonnateur de la régie.



b. Le Directeur Financier et le service comptabilité

- Apportent leurs connaissances en matière de finances.
- Préparent le budget prévisionnel, le compte administratif et le compte de résultat, et assurent leurs votes en Conseil Municipal.
- Assurent le suivi des engagements financiers et le mandatement des factures.




c. Le Receveur Municipal

- Vérifie la conformité des régies aux règles des finances publiques.
- Contrôle et exécute les titres de recettes ou mandats, prépare et signe le compte de gestion.



d. La Préfecture et son service Tourisme

- Effectue le contrôle de légalité de chaque délibération prise, en Conseil Municipal comme en Conseil d'Exploitation.



e. Le directeur (trice) de l'office de tourisme

- Met en œuvre les décisions du Maire.
- Propose un budget prévisionnel, assure son suivi.
- Assure le fonctionnement de la régie et le respect des règles comptables.
- Etablit les délibérations pour les Conseils d'Exploitation et le Conseil Municipal.



CONCLUSION

Le directeur joue un rôle essentiel de « chef d'orchestre » de la mise en œuvre d'une régie autonome, puisqu'il assure le lien entre 4 protagonistes essentiels que sont le Maire, les Services Financiers, le Receveur Municipal et la Préfecture.



3. Aspects juridico-financiers de la mise en place

- La **création** d'une régie dotée de l'autonomie financière est **votée en séance de Conseil Municipal**.
- La régie dispose de **statuts** propres à son fonctionnement.
- Elle dispose obligatoirement d'un **budget annexe** à celui du budget de la ville.



3. Aspects juridico-financiers de la mise en place

- Elle suppose le choix d'une nomenclature de finances publiques adapté : la M14.
- Le Conseil Municipal reste l'autorité de gestion du budget annexe.
- La personnalité morale du budget reste la Ville de Maubeuge et son représentant : le Maire.



3. Aspects juridico-financiers de la mise en place

- La régie est administrée par un Conseil d'Exploitation, composé d'une majorité d'Elus et de représentants désignés par le Maire.
- La régie est dirigée par un directeur, logiquement le directeur de l'office de tourisme.
- La régie autonome peut disposer de régies de recettes et d'avances de dépenses.



CONCLUSION

La régie est gérée par le Conseil Municipal, administrée par son Conseil d'Exploitation, et dirigée par le directeur de l'office de tourisme.



4. L'office de Tourisme*** de Maubeuge

Échéances de la création de la régie dotée de l'autonomie financière et de ses organes constitutifs jusqu'à son classement en office de tourisme ***




La régie de l'Office de Tourisme*** de Maubeuge

- Mars 2002 : Choix de la forme juridique souhaitée pour l'office de tourisme : la régie dotée de la seule autonomie financière.
- 28 juin 2002 : Création d'une régie autonome pour l'office de tourisme en séance du Conseil Municipal
- 15 janvier 2003 : Nomination des membres du Conseil d'Exploitation de la régie en séance du Conseil Municipal




La régie de l'Office de Tourisme*** de Maubeuge

- 11 avril 2003 : Election du Président du Conseil d'Exploitation
- 11 avril 2003 : Création d'une régie d'avances de dépenses et d'une régie de recettes en séance du Conseil d'exploitation
- 25 novembre 2003 : Obtention du classement de la régie en office de tourisme ***




5. L'office de tourisme*** de Maubeuge : Carte d'identité

- Office de tourisme ***, seul de cette catégorie sur le territoire Avesnois, 8 OT 3 étoiles sur le département du Nord
- Territoire d'intervention : territoire de la commune de Maubeuge, 35000 habitants, ville-centre de l'agglomération Maubeuge Val de Sambre : 100 000 habitants qui regroupe 1 OT ***, 1 OT *, et 3 SI




5. L'office de tourisme*** de Maubeuge : Carte d'identité

- Situation géographique :
 - au Sud du département du Nord;
 - Position frontalière avec la ville de Mons en Belgique
 - Ville porte du parc naturel régional de l'Avesnois
 - Située à 50 mn de Lille, 1h de Bruxelles, 2h de Paris, 2h30 de Londres et Amsterdam.



5. L'office de tourisme*** de Maubeuge : Carte d'identité

- Composition du Conseil d'Exploitation :
 - Une Présidente, Nathalie MONTFORT, Maire Adjointe chargée du logement, du tourisme et des grands projets de la ville,
 - Un Vice-Président, Simon Rongère, Enseignant
 - 7 autres Elus du Conseil Municipal et 6 autres personnes non Elues



5. L'office de tourisme*** de Maubeuge : Carte d'identité

- Une équipe de 6 salariés à temps plein:
 - La directrice : CDI de la fonction publique territoriale depuis janvier 2007
 - 5 agents tous titulaires de la fonction publique territoriale (1 rédacteur, 4 adjoints administratifs dont 1 qui vient de passer le concours d'attaché)



5. Points forts – points faibles

○ POINTS FORTS

- Solidité financière de la structure
- Travail en transversal avec les autres services de la mairie
- Nombreuses possibilités de formations pour le personnel

○ POINTS FAIBLES

- Manque de souplesse de l'administration publique
- Procédures financières lourdes
- Parfois difficile de dissocier l'étiquette « Ville » de l'étiquette « OT »



Conclusion

Comme toute forme juridique, la régie dotée de l'autonomie financière dispose de ses atouts et de ses inconvénients. Concernant ces derniers, il faut savoir qu'un travail en bonne intelligence permet de les contourner ...



CONCLUSION GENERALE

La réussite du fonctionnement d'un office de tourisme en régie autonome repose essentiellement sur :



-
- Le rôle essentiel d'animateur et de chef d'orchestre de la régie occupé par le directeur de l'office de tourisme.
 - La volonté de chaque intervenant que la régie fonctionne.
 - **LA VOLONTE POLITIQUE DE DEVELOPPER LE TOURISME SUR SON TERRITOIRE**